



21

DESTINATIONS LABELLISÉES VIGNOBLES & DÉCOUVERTES EN OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS EN 2024 :
DANS LE VIGNOBLE DU ROUSSILLON

89

CAVES ET
DOMAINES VITICOLES

33

HÉBERGEMENTS

13

RESTAURANTS
ET BARS À VINS

6

SITES
PATRIMONIAUX

15

OFFICES DE
TOURISME

3

STRUCTURES
RÉCEPTIVES

13

ACTIVITÉS

31

ÉVÈNEMENTS

« Intégrez ce réseau de prestataires,
faites partie d'une communauté
engagée et innovante,
prête à porter le vignoble du Roussillon ! »



CONTACT :

oenotourisme@roussillon.wine
+33 (0)4 68 51 59 96

SITE INTERNET :

www.roussillon.wine



RÉSEAUX SOCIAUX :

Les Roussillons sont là

@roussillonwines



© Photos : Regard Croisés - © Saint-E - Ne pas jeter sur la voie publique



ADHÉREZ À L'EXPÉRIENCE ŒNOTOURISTIQUE EN ROUSSILLON





BIENVENUE DANS LE RÉSEAU DES PROFESSIONNELS DE L'ŒNOTOURISME EN ROUSSILLON !

- Vous êtes : vigneron, caviste, hébergeur, restaurateur, office de tourisme, structure réceptive, organisateur d'activités de loisirs ou d'évènements.
- Vous partagez une **passion commune** : faire découvrir l'histoire et les richesses de votre région.
- Vous proposez des activités de qualité **autour de la thématique du vin**.

Alors,
REJOIGNEZ LE RÉSEAU DES PRESTATAIRES
LABELLISÉS VIGNOBLES & DÉCOUVERTES.

Ce label valorise votre engagement à proposer des expériences authentiques et enrichissantes à vos visiteurs.

Sur la **Destination Roussillon**, les porteurs de projets du Label Vignobles & Découvertes sont :

l'Agence de Développement Touristique 66
et le pôle Œnotourisme du **Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon**.



« VIGNOBLES & DÉCOUVERTES » UN LABEL NATIONAL CERTIFIÉ ©

Le label « Vignobles & Découvertes » est une **reconnaissance officielle** décernée depuis 2009, par **Atout France**, l'Agence de Développement Touristique de la France, opérateur du ministère en charge du Tourisme et sous recommandation du **Conseil Supérieur de l'Œnotourisme**.

Ce label est une **marque collective** qui **valorise** les destinations à vocation **touristique** et **viticole** en proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement...) et en permettant aux touristes français et étrangers de **faciliter l'organisation** de leur séjour et de les orienter sur des **prestations qualifiées**.

Aujourd'hui, plus de 70 destinations françaises font partie de ce label.

QUI PEUT-ÊTRE LABELLISÉ ?

- Vignerons
- Cavistes
- Hébergeurs
- Restaurateurs
- Évènements
- Agences réceptives
- Offices de tourisme
- Sites touristiques
- Activités de loisirs

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- **Certification reconnue au niveau national** : en vous associant à ce label, vous vous engagez à offrir des prestations de qualités, contribuant ainsi à la satisfaction de vos clients et à la valorisation de la destination Roussillon.
- **Promotion et visibilité** : mise en avant au travers de différents canaux de communication et supports promotionnels, visibilité accrue auprès de clientèles intéressées par les expériences viticoles.



QUELLES ÉTAPES POUR UNE LABELLISATION « VIGNOBLES & DÉCOUVERTES »

1/ Contactez l'équipe Œnotourisme du Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon :
oenotourisme@roussillon.wine
+33 (0)4 68 51 59 96
OU
Remplissez le formulaire de contact en ligne : page "Œnotourisme" sur **www.roussillon.wine**

2/ Complétez le **dossier de candidature** envoyé par le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon.

3/ La destination Roussillon **vérifie votre éligibilité au label** :
A. Votre dossier est éligible : passez aux étapes suivantes
B. Votre dossier nécessite des aménagements pour être éligible : la Destination Roussillon vous accompagne et vous conseille.

4/ Votre structure est **auditée** par l'équipe œnotourisme (visite, vérification du respect du cahier des charges).

5/ Votre dossier finalisé est envoyé et examiné en **commission de labellisation par Atout France**.

6/ Vous êtes informé sous deux mois de la réponse de la commission **par mail**.

7/ Nous vous remettons officiellement votre plaque ainsi que le **kit de communication « Vignobles & Découvertes »**.

8/ Bravo ! Vous faites officiellement partie du réseau « **Vignobles & Découvertes** » de la **destination Roussillon**.